

# DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

Guide utilisateur à destination des particuliers



# DESCRIPTIF

## ▶ POUR QUI

Ce service en ligne s'adresse :

- au bénéficiaire de la prestation Allocation Adulte Handicapé (AAH), lequel doit fournir à la MSA une déclaration de ressources pour lui et les membres de son foyer ;
- au conjoint du bénéficiaire AAH ;
- à l'utilisateur avec procuration de déclaration sur l'espace privé d'un bénéficiaire AAH (tuteur).

## ▶ FONCTIONNALITÉS

Ce service en ligne permet de déclarer la saisie de ses ressources à la MSA (au trimestre ou annuellement selon situation) :

- La période à déclarer est indiquée à l'utilisateur → réception d'un e-mail de notification au moment propice.
- Aide à la saisie – Pré-affichage des informations connues de la MSA.
- Contrôles bloquants nécessitant une intervention de l'utilisateur avant validation de la DTR AAH.
- Bulles d'aide et notice explicative d'infos légales.
- Possibilité de visualiser, imprimer, enregistrer la déclaration au format PDF.
- Confirmation d'envoi sur le site + accusé de réception de la déclaration par e-mail

## ▶ AVANTAGES

- **Suivi régulier** de ses démarches en toute autonomie et de façon simple.
- **Pas de déclaration « papier »** : économie et gain de temps.
- **Continuité de service** : paiement assuré à la même période.
- **Simplicité** : 3 écrans maximum pour effectuer la déclaration
- **Rapidité et économie** : déclaration en temps réel, pas de délais, ni frais postaux...
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées
- **Disponibilité** 24h/24. Les extranauts reçoivent un accusé de réception par mail, plus besoin de se déplacer.

# MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « Handicap » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH ».

## Mes services

### Santé, Invalidité

- › Ma Carte Vitale
- › Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

### Famille, logement

- › Déclarer un changement de situation
- › Déclarer mes ressources pour les prestations familiales

Voir tous les services

### Handicap

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

### Retraite

- › Informations sur ma retraite
- › Avant 45 ans : simulateur m@rel

Voir tous les services

### RSA, Prime d'activité

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- › Demande de RSA

Voir tous les services

### Mes paiements et remboursements

- › Paiements et décomptes santé
- › Paiements invalidité

Voir tous les services

# ÉTAPE 1 : SITUATION

Ce service en ligne permet d'accéder aux rubriques suivantes :

1. Ressources du bénéficiaire, et éventuellement du conjoint perçues depuis 3 derniers mois, calcul des 3 suivants
2. Situation personnelle et professionnelle
3. Envoyer sa déclaration à sa MSA de rattachement
4. Consulter le récapitulatif valant attestation sur l'honneur
5. Consulter l'historique des 8 déclarations envoyées par le service en ligne à sa MSA de rattachement

The screenshot shows the 'Situation' step of a four-step process. A breadcrumb trail at the top reads: 'MSA Provence-Azur > Mon Espace Privé > DTR AHH accueil > Situation'. A box highlights the breadcrumb 'Situation' with the text 'Fil d'arianne positionné sur « Situation »'. Below the breadcrumb, a progress bar shows four steps: 1 (Situation), 2 (Ressources), 3 (Récapitulatif), and 4 (Confirmation). A callout box points to step 1 with the text: 'Etape « situation en cours, les autres étapes ne sont pas encore cliquables »'. The main form is titled '1 Situation personnelle de SIMONE VANNES'. It contains two sections: '1 Vous vivez seul(e)' and '2 Situation professionnelle de SIMONE VANNES'. The '1 Vous vivez seul(e)' section has two rows of information: 'Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales' and 'Votre adresse de résidence est : RUE DE LA PLACE 81470 AGUTS'. Each row has a corresponding question: 'Cette composition familiale est-elle exacte ?' and 'Cette adresse est-elle exacte ?', both with 'Oui' and 'Non' radio buttons. The '2 Situation professionnelle de SIMONE VANNES' section has two rows: 'Salarié Agricole depuis le 01/01/2011', 'Incarcération depuis le 01/02/2013', 'Maison d'accueil spécialisée depuis le 01/02/2013', and 'Non titulaire d'une carte d'invalidité'. It has two questions: 'Cette situation professionnelle est-elle exacte ?' and 'Signaler une situation particulière (hospitalisation) ?', both with 'Oui' and 'Non' radio buttons. At the bottom, there are four buttons: 'Annuler', 'Continuer plus tard', 'Précédent', and 'Suivant'.

- Possibilité d'indiquer un changement lié à la composition familiale :



This close-up shows the '1 Vous vivez seul(e)' section of the form. It includes the text 'Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales' and the question 'Cette composition familiale est-elle exacte ?' with 'Oui' and 'Non' radio buttons. A red box highlights the 'Non' radio button and a sub-section titled 'Arrivée ou départ :'. This sub-section contains two checkboxes: 'd'un conjoint' and 'd'un enfant'.



# ÉTAPE 2 : RESSOURCES

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
<b>Aucun revenu perçu, ni indemnité, ni pension</b> <small>(cochez la case du mois concerné)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Revenus salariés et indemnités journalières de Sécurité Sociale</b>			
Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières <small>(maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption)</small> ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si salarié en ESAT : Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières <small>(maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption)</small> ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Primes et gratifications annualisées ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Revenus non salariés</b>			
Travailleur indépendant autre que auto entrepreneur <small>(ex: exploitant agricole, artisan...)</small> ⓘ			<input type="checkbox"/>
Auto entrepreneur ⓘ			<input type="text"/>
<b>Autres indemnités</b>			

Dans cette rubrique, sont à déclarer les **primes exceptionnelles perçues annuellement avant saisies ou retenues** (c'est-à-dire même si vous n'en avez pas disposé du fait de saisies ou autres prélèvements). le montant (inscrit sur votre bulletin de salaire) est à déclarer dans la case du mois de perception.

**Important pour le calcul de votre AAH :**  
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine?  oui  non

depuis le  
 depuis le  

depuis le  
 depuis le  



# ÉTAPE 2 : RUPTURE DE RESSOURCES

## 3.4.2 Rupture de ressources

**Important pour le calcul de votre AAH :**  
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine?  oui  non

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

**Choisir un revenu**

- Revenus nets perçus et IJ maladie, maternité, paternité et adoption
- Remunération totale versée par l'ESAT
- Revenus des travailleurs indépendants hors autoentrepreneurs
- Indemnités de chômage et de préretraite pole emploi
- Montant des autres indemnités journalières (maladie professionnelle)
- Retraites, pensions et rentes imposables
- Allocation veuvage

Précédent Suivant

disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données que vous fournissez. Pour en savoir plus, consultez l'article 13 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

[FAQ](#) | [Contact](#)

**Important pour le calcul de votre AAH :**  
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine?  oui  non

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Choisir un revenu depuis le

Annuler

Précédent Suivant

**2013 septembre**

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Ce jour Aucun

disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données que vous fournissez. Pour en savoir plus, consultez l'article 13 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

[FAQ](#) | [Contact](#)

# ÉTAPE 4 : CONFIRMATION

## 3.6 ETAPE 4 : CONFIRMATION

Accueil > Mon Espace Privé > Confirmation

Aide Contact Questions fréquentes

1 Situation 2 Ressources 3 Récapitulatif 4 Confirmation

L'étape « Confirmation » est en cours, il n'est plus possible de cliquer sur les étapes précédentes

**Accusé de réception**

Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole MPN le 30/09/2013 à 14:41 sous le numéro d'enregistrement 81\_DAAH\_20130930\_02

[Télécharger votre déclaration en PDF](#) ⓘ  
Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé ⓘ

A la suite d'un incident technique, l'envoi par email de la confirmation de réception a échoué. Néanmoins, nous souhaitons vous rassurer sur le fait que nous avons bien reçu votre déclaration et nous vous conseillons de noter son numéro d'enregistrement.

Confirmation de l'envoi et numéro d'enregistrement

Confirmation de la réussite ou non de l'envoi du mail AR

**Important**

Pour calculer et verser votre droit à l'AAH dans les meilleurs délais,

- ▶ merci d'effectuer dès maintenant [votre déclaration de ressources](#) pour les Prestations Familiales ⓘ
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie du bulletin d'incarcération
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie recto verso de la carte d'invalidité
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie du bulletin d'hospitalisation

Et pour mettre à jour votre dossier,

- ▶ merci d'effectuer dès maintenant [votre changement d'adresse](#) ⓘ

Liste des formalités complémentaires à effectuer

**Et ensuite ?**

Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle AAH, nous vous préviendrons par email ou courrier postal.

Concerne la notification

[Retour à l'accueil de l'espace](#) ← Retour à l'accueil